

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.612.003.1 DU 30 DECEMBRE 1993

Systeme de balances à équilibre automatique CAMPESA modèle GF (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

CAMPESA S.A., Avda, Can Sucarrats, s/n, Poligono Ind. Cova Solera, 08191 Rubi (Barcelona), Espagne.

DEMANDEUR

SOCIETE ALFATECH, 51, rue Boureau-Guérinière, 93360 Neuilly Plaisance, France.

OBJETS

La présente décision renouvelle et complète l'approbation de modèle prononcée par la décision n° 92.00.612.010.2 du 31 décembre 1992 (1).

CARACTERISTIQUES

Le système de balances CAMPESA modèle GF est composé de balances CAMPESA modèles GF/4-I, GF/5-I et GF/4C-I à indication du poids

et du prix ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèles n° 92.00.611.049.2 du 31 décembre 1992 (2) ou de la décision d'approbation de modèles n° 93.00.611.018.1 du 30 décembre 1993 (3).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque balance du système porte sur sa plaque d'identification le numéro et la date d'approbation prévus par les décisions (2) ou (3) précitées.

Chaque balance porte de plus, à proximité de la plaque d'identification, une étiquette auto-adhésive portant le numéro et la date de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 390.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 359.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1993, page 1632.